

M. ZIABLITSEV Sergei

A NICE, le 26/12/2020

Adresse : FORUM DES REFUGIES
111 BD. DE LA MADELEINE CS 91036
06004 NICE CEDEX
Tel. 06 95 99 53 29
bormentalsv@yandex.ru

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE PARIS**

Dossier N°2022018

**Demande de participation d'un Défenseur des droits de
l'homme en France**

Je demande au juge des référés de notifier la plainte d'un Défenseur des droits de l'homme en France qui est au courant de l'infraction à mon égard depuis le 15.05.2020 et qui n'a toujours pas saisi le juge des référés pour ma défense.

Je pense que sa participation est nécessaire, car selon ma pratique personnelle, les juges n'écoutent que les agents de l'état, mais ne perçoivent pas du tout les arguments des personnes.

Si le Défenseur des droits de l'homme en France demande l'exécution de la décision de la cour européenne de justice de la part du juge et de l'OFII en tant que représentant de l'État, cela sera plus efficace que mes mêmes exigences. Cela découle de la réponse d'OFII, citée par le défenseur dans sa lettre du 21.10.2020.

J'ai personnellement demandé à l'OFII depuis mars 2020 d'exécuter cette arrêt de la CEJ et il a refusé, et après l'appel du Défenseur, il a promis de l'exécuter, si je comprends bien la réponse du Défenseur du 21.10.2020.

J'ai envoyé ma requête en référé au Défenseur le 22.12.2020 et il est donc au courant de la procédure et du fond de ma requête.

Je demande donc d'informer le Défenseur des droits de l'homme en France du processus en tant que participant au processus.

Annexe :

1. Accuse de réception d'une demande au DDH du 22.12.2020

M. Ziablitsev S. 